

Animation Captages Sensibles Territoire Aisne Vesle axonnaise

BILAN DU CONTRAT D'ANIMATION

I. Contexte général

Le SAGE Aisne Vesle Suiippe a été approuvé par arrêté préfectoral en décembre 2013. Il comporte une série de recommandations ciblant différents acteurs (collectivités, monde agricole et industriel...) et visant notamment l'atteinte du bon état demandé par la directive cadre sur l'eau (DCE).

L'un des 7 enjeux du SAGE est l'amélioration de la qualité des eaux souterraines. Dans cet enjeu, l'objectif préserver et reconquérir la qualité des eaux brutes se décline en 4 dispositions :

- D39 : Déterminer les périmètres de protection et respecter les servitudes et prescriptions relatives à ces derniers
- D40 : Délimiter les aires d'alimentation de captages et élaborer les plans d'actions
- D41 : Faire émerger une animation sur les captages prioritaires et centraliser les données
- D43 : Mettre en œuvre des actions préventives de lutte contre les pollutions sur les aires d'alimentation de captage

Afin de mettre en œuvre ces dispositions, le SIABAVES s'est doté d'une cellule d'animation captages sensibles sur le territoire Aisne Vesle Axonnaise, les autres territoires étant couverts par de Contrats Globaux d'Actions.

Les captages retenus pour cette animation sont ceux identifiés comme des captages prioritaires et des captages sensibles dans le SDAGE Seine Normandie, au regard de la qualité des eaux brutes, et sur lesquels il convient de délimiter les Aires d'Alimentation de Captage (AAC) et de mettre en place un programme d'actions adapté pour protéger ou reconquérir la qualité de l'eau captée.

Les captages prioritaires correspondent aux captages dits Grenelle (2006) et dits Conférence Environnementale (2013). Leur classement avait été déterminé en fonction :

- De l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions nitrates et pesticides
- Du caractère stratégique vis-à-vis de la population
- De la réversibilité de la dégradation.

Les captages sensibles ont été identifiés ainsi quand :

- la concentration en nitrates est supérieure à 40 mg/l
- la concentration en molécules phytosanitaires est supérieure à 75 % des normes.

En concertation avec l'Agence de l'Eau, les captages retenus pour l'animation captages sensibles 2020 étaient :

- Dhuizel
- Vauxcere
- Paissy
- Guignicourt
- Amifontaine.

II. Contexte environnemental des captages retenus

Captage de Guignicourt

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Guignicourt fournit de l'eau à de nombreuses communes limitrophes comprises dans le syndicat (Villeneuve-sur-Aisne –Guignicourt et Menneville-, Condé-sur-Suippe, Aguilcourt, Variscourt, Bertricourt et Orainville).

Il est actuellement alimenté par un seul ouvrage situé sur Guignicourt, captant la nappe de la Craie.

Suite à l'étude AAC démarrée en 2013, un plan d'action comprenant 19 actions réparties en 7 thématiques a été défini, concernant :

- l'agriculture
- l'assainissement
- les phytosanitaires non agricoles
- les activités industrielles et artisanales
- les autres activités urbaines
- le milieu
- la communication.

Plusieurs acteurs interviennent sur l'AAC :

- Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Guignicourt ;
- La Chambre d'Agriculture de l'Aisne pour les actions agricoles (notamment via le contrat Azote). Un rapport de bilan du contrat azote a été établi pour la première année d'intervention (campagne 2018-2019) ;
- La structure Bio en Hauts de France qui intervient, ponctuellement, dans les actions agricoles afin de former les agriculteurs et de les amener à s'engager dans l'agriculture biologique ;
- Le Conseil Départemental de l'Aisne ainsi que la DDT 02 qui interviennent sur les thématiques « milieu » et « assainissement » : réalisation de campagnes de mesure qualité, de contrôle de conformité des équipements ANC.

Captage de Vauxcéré

La commune de Vauxcéré dispose de deux sources captées pour l'alimentation en eau potable. Depuis 2006, seule la source « de l'église » est exploitée. La source « des radets » est conservée pour palier à tout déficit quantitatif de la source « de l'église ». Le débit maximal mesuré sur la source actuellement exploitée est de 100 m³/j. Ce débit a été utilisé pour le calcul de l'extension du périmètre de protection rapproché.

L'environnement agricole prédomine. Il est constitué :

- de champs (polycultures intensives)
- de l'église, du cimetière, de jardins et de jachères autour de la source « de l'église ».

Les premières habitations et fermes sont situées en contrebas des sources captées.

L'eau captée est de qualité physico-chimique moyenne, dure et assez fortement minéralisée. La teneur en nitrate dépassait épisodiquement la concentration maximale admissible (50 mg/l) jusqu'en 2016. Depuis cette date, les concentrations en nitrates, pour les analyses disponibles, sont comprises entre 44 et 47 mg/l.

La présence d'herbicides azotés, l'atrazine et son métabolite la déséthylatrazine a pu être détectée, mais avec des teneurs n'ayant jamais excédé la norme de 0,1 µg/l.

La nappe d'eau captée (calcaires lutétiens) est très vulnérable, à proximité immédiat de la source.

La source de l'église, à elle seule, assure l'alimentation en eau de la collectivité composée de 111 habitants.

L'arrêté relatif à la DUP a été émis en 2015 ; des travaux pour la protection de la ressource sont en cours de mise en œuvre sur le dit captage.

Captage de Dhuizel

La source de Dhuizel émerge en rive gauche du Ru du Moulin et se situe en contre bas du village. Elle est captée par des buses en béton et a un débit d'exploitation de 5 m³/h.

L'eau du captage est représentative de la qualité de la nappe du Cuisien. Elle contient une teneur moyenne en nitrates entre 30 et 40 mg/l.

Le besoin journalier de la population s'estime à 50 m³/j/hab. La source ne présente pas de problème quantitatif ; actuellement, elle couvre suffisamment les besoins en eau de la population.

Une procédure DUP est en cours sur la source alimentant actuellement la commune.

Captage d'Amifontaine

La commune d'Amifontaine est alimentée par un captage se situant sur la craie de Champagne Nord, dont l'état global actuel est médiocre (nitrates) avec un objectif d'atteinte du bon état en 2027. Ce captage a été classé «sensible » par son caractère dégradé. La commune a engagé une étude AAC ainsi qu'une étude de diagnostic de son réseau AEP. Les démarrages de ces deux études ont eu lieu en Septembre 2020.

Captage de Paissy :

Le captage de Paissy fait partie des 5 captages sensibles bénéficiant d'une animation captage pour l'année 2020. Aucune autre information n'a pu être obtenue.

Caractéristiques des captages retenues dans le cadre de l'animation captage sensible 2020 :

CAPTAGE	MO	QUALITE	CLASSEMENT	DUP	AAC
DHUIZEL	Dhuizel	Eau conforme en 2019 mais valeur Paramètre Nitrate > 37,5 mg/l (43,9 mg/l en 2018)	SENSIBLE	En cours	Non défini
VAUXCERE	Vauxcere	Eau conforme en 2019 mais valeur Paramètre Nitrate > 37,5 mg/l (38,7 mg/l en 2018)	SENSIBLE	OUI (2015)	Non défini
PAISSY	Paissy	Eau conforme en 2019 mais valeur paramètre Nitrate > 37.5 mg/l	SENSIBLE	OUI (2008)	Non défini
GUIGNICOURT	SIAEP de la région de Guignicourt	Eau conforme en 2019 mais valeur Paramètre Nitrate > 37,5 mg/l (44,8 mg/l en 2018)	Sensible (Conf. Env.)	OUI (2004)	Défini, animation agricole en cours
AMIFONTAINE	Amifontaine	Eau conforme en 2019 mais valeur paramètre Nitrate > 37.5 mg/l	SENSIBLE (Prioritaire)	Oui (1982)	Non défini

III. Etat d'avancement animation par captage

Captage de Guignicourt

La mise en œuvre du plan d'action a débuté en 2015. D'une durée de 4ans, il devait arriver à terme en 2019. Les actions agricoles sont en cours notamment à travers le contrat Azote lancé en septembre 2018 dont le prestataire est la chambre d'agriculture de l'Aisne.

Cependant, le défaut d'animation sur cette AAC a retardé la mise en œuvre des actions non agricoles.

Actions agricoles :

- Contrat azote

22 exploitants agricoles ont été rencontrés par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne. Cela a permis :

- De rappeler le contexte et les enjeux de l'AAC ;
- De collecter des informations ;
- D'échanger sur la thématique azote et la réglementation nitrates ;
- D'échanger avec les agriculteurs sur leurs résultats d'analyses des reliquats ;
- D'échanger sur les pratiques de fertilisation et d'apporter des conseils sur leurs pratiques ;

- D'informer sur les actions mises et à mettre en œuvre.

- Cultures BNI (bas niveau d'intrant)

Les agriculteurs de l'AAC sont régulièrement conviés à des journées techniques sur les cultures à bas niveaux d'intrants organisées par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne. Ces journées sont listées dans le rapport de bilan contrat Azote 2019-2020.

- Etude sensibio

Une réunion a été organisée entre l'Agence Bio en Haut de France et les élus de la collectivité pour proposer des rencontres individuelles avec les agriculteurs de l'AAC dans le cadre d'une étude Sensibio qui permettrait d'évaluer:

- le profil de chaque agriculteur ;
- le rapport par rapport à leur métier ;
- leur distance par rapport au Bio.

Des propositions complémentaires ont été émises pour la réalisation de cette étude :

- La formation des élus et des services techniques (en une journée) ;
- Disposer d'une liste des différents agriculteurs de l'AAC ;
- Un engagement à envoyer les courriers pour introduire l'Agence BHF auprès des agriculteurs ;
- Une participation financière (500 euros par agriculteur rencontré avec un financement de 80% de l'AESN).

A l'issue de cette réunion, les élus du syndicat ont décidé de contacter la structure pour confirmer ou non la mise en œuvre de cette action, après les élections municipales. Cependant, en raison de la crise sanitaire, aucune suite n'a pas été donnée à ces échanges.

Actions Non Agricoles

Aucune action non agricole n'a été engagée en 2020.

Captage de Vauxcéré

Travaux Vauxcéré

Des travaux de protection de la source ont été mentionnés dans la DUP du captage (Source de l'église) :

- Rénovation de la dalle supérieure du bâtiment du captage ;
- Remplacement de la porte d'accès à la source ;
- Pose d'une plaque mentionnant l'indice de classement national ;
- Mise en place d'un système anti-intrusion ;
- Réfection de la voirie ;

- Imperméabilisation des alentours de la source.

Ces travaux ont été terminés lors de l'été 2020.

Etude AAC

La crise sanitaire a retardé les démarches pour lancer cette étude mais les élus y réfléchissent pour début 2021.

Projet de mutualisation de la gestion de l'eau

Suite à la création de la commune nouvelle et l'étude diagnostique des équipements d'eau potable de Glennes et Révillon, les élus des Septvallons ont exprimé la nécessité d'uniformiser et de mutualiser la gestion de l'eau de la commune.

Une réunion, organisée en septembre 2020 et réunissant les élus de la commune des Septvallons, les présidents des syndicats des eaux et l'Agence de l'Eau, a permis d'engager des discussions sur la gestion de l'eau de la commune et de réfléchir sur les interconnexions pour sécuriser la ressource. Les élus ont été informés de la nécessité de réaliser une étude AAC afin d'obtenir des financements, de la part de l'Agence de l'eau, sur ces travaux d'interconnexion.

Captage de Dhuizel.

Travaux de localisation de la source

La procédure de DUP est commencée depuis 1999. Suite à une erreur de localisation de la source, celle-ci n'a pu aboutir. Une nouvelle consultation pour localiser la source a été lancée en 2018. Suite aux difficultés liées au prestataire des travaux de terrassement pour créer un accès à la conduite menant à la source, cette dernière n'est toujours pas localisée et les travaux n'ont pas progressé.

Une réunion technique a cependant pu être organisée entre la commune, le bureau d'étude, le prestataire en charge des travaux et l'ARS. La commune doit ainsi se charger d'obtenir les autorisations pour la remise en service de l'ancien captage pendant les prospections avec l'appui de l'ARS et les autorisations de passage du propriétaire concerné.

Captage d'Amifontaine

Etude AAC captage d'Amifontaine

L'animatrice a accompagné la collectivité pour lancer l'étude AAC. D'une durée prévisionnelle de 11 mois, cette étude comprendra :

- L'étude de l'Aire d'Alimentation de Captage : étude hydrogéologique du bassin versant souterrain, délimitation de l'AAC et des isochrones, cartographie de la vulnérabilité ;
- L'étude de l'environnement de l'AAC : état des lieux des pressions, diagnostic territorial multi-pressions, analyse des risques ;
- L'élaboration du plan d'actions et outils de suivi.

La réunion de lancement de s'est tenue le 08 octobre 2020.

Etude diagnostique des infrastructures d'eau potable d'Amifontaine

Parallèlement à l'étude AAC, la collectivité a décidé de lancer une étude diagnostique du réseau d'eau, avec programme d'actions pluriannuel. La durée de cette étude est estimée à 5 mois. La réunion de lancement a eu lieu le 14 septembre 2020 et la réunion de restitution de la phase 1 le 7 décembre 2020.

IV. Bilan Qualité

Tableau qualité des eaux distribuées 2020

Commune	Guignicourt	Vauxcéré	Dhuizel	Amifontaine
Concentration moyenne en NO3 (mg/L)	43.8	43.3	46.9	61.1